Démarche : Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du

Parc national des Ecrins

Organisme : Parc national des Ecrins

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Ce formulaire permet de faire une demande d'autorisation de prises de vues et de sons dans le cœur de parc national.

Le délai de traitement d'une demande d'autorisation de prises de vues en cœur de parc national est de 2 mois maximum. Une absence de réponse administrative à échéance de ce délai équivaut à un refus. Pour autant, nous nous efforçons de réduire au mieux ce délai.

De façon générale, les tournages, prises de vues et de sons réalisés dans un cadre professionnel et/ou à but commercial sont interdits, sauf autorisation du directeur de l'établissement public.

Le directeur peut délivrer des autorisations dérogatoires individuelles relatives aux prises de vues ou de sons réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle ou à but commercial dans les cas suivants :

- réalisation de films, reportages ou documents didactiques, pédagogiques ou artistiques,
- participation aux missions de l'établissement public du parc,
- promotion des produits référencés dans le cadre de la marque "parc national",
- promotion du territoire,
- information ou retransmission d'activités et de manifestations autorisées

Attention : Les tournages aériens par quelque moyen que ce soit (avion, hélicoptère, drone, etc.) ne sont pas autorisés à la verticale du cœur du Parc au-dessous de 1000 m du sol.

Coordonnées du Bénéficiaire

Cool dofffices do benefician e	
Nom de la structure porteuse du projet Par exemple : Nom de la société de production, de la société d'édition, de la collectivité, etc	
Titus ou Founties du bénéficieire	
Titre ou Fonction du bénéficiaire Par exemple : Journaliste, Réalisateur, Cadreur, Photographe	
	_
Fmail du hénéficiaire	

Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc	natio
Téléphone du bénéficiaire	
dresse	
PRÉSENTATION générale du projet	
l'itre Exemple : Reportage d'actualités sur le ravitaillement des refuges Prises de vues pour réaliser une banque d'images à destination d'une structure touristique Film cinématographique "titre du film"	
YNOPSIS / résumé du projet résenter le projet et joindre une notice détaillée si nécessaire	
ièce justificative à joindre en complément du dossier Vous pouvez joindre un dossier de présentation commune(s) des prises de vue cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Champcella	
☐ Champoléon	
Chantepérier	
Châteauroux-les-Alpes	
Tentraigues	
☐ Freissinières	
L'Argentière-la-Bessée	
La Chapelle-en-Valgaudemar	
La Grave	
La Motte-en-Champsaur	
Le Bourg-d'Oisans	
Le Monêtier-les-Bains	
Les Deux-Alpes (Venosc)	
Orcières	
Saint-Christophe-en-Oisans	

Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Ecrins
Saint-Maurice-en-Valgaudemar
☐ Valjouffrey
☐ Vallouise-Pelvoux
☐ Villar d'Arène
☐ Villar Loubière
Lieu(x)-dit(s) des prises de vue Penser à séparer les noms des lieux-dits par une virgule
Date de début des prises de uns
Date de début des prises de vue
Date de fin des prises de vue
Nombre de jours de prises de vue estimé
Exploitation prévue Par exemple : Diffusion TV, Exposition, Journal, Diffusion internet, etc
Description des MOYENS
Nombre total de personnes constituant l'ÉQUIPE Comptabiliser les techniciens, comédiens, figurants et autres intervenants
Préciser le détail de la composition de l'équipe
Types de MATÉRIELS spécifiques envisagés pour les prises de vue et / ou de son ex. matériel léger portatif, etc
Rappel : l'usage de drone à des fins autres que scientifiques ou techniques est proscrit dans le cœur du Parc national des Écrins
Pour votre projet, aurez-vous besoin de circuler sur piste avec un véhicule motorisé en coeur de Parc ? Si oui, merci de bien vouloir faire une demande d'autorisation de circulation
Cochez la mention applicable

Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Ecrins
MOTIVATION de votre demande
Précisez dans quelle(s) catégorie(s) s'inscrit votre demande Il s'agit là des différents cas pour lesquels le Parc national des Écrins peut délivrer une autorisation de prises de vue et de son
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles réalisation de films, reportages ou documents didactiques, pédagogiques ou artistiques
participation aux missions de l'établissement public du Parc
promotion des produits référencés dans le cadre de la marque collective « Esprit parc national »
promotion du territoire par les communes, les offices chargés de la promotion touristique
information ou retransmission d'activités ou de manifestations préalablement autorisées par le directeur de l'établissement public du Parc
Engagement L'autorisation de prises de vues et de sons en cœur de parc national, si elle vous est délivrée, vous engagera à respecter la réglementation spéciale du cœur de parc et le cas échéant, des prescriptions spécifiques. En signant cette demande d'autorisation, vous attestez avoir pris connaissance de la réglementation spéciale du cœur de parc, et vous vous engagez à la respecter en tout
point dans le cadre de votre activité. En signant, vous attestez également avoir pris connaissance du fait que l'autorisation du directeur du Parc ne vous dispense pas d'obtenir les autres autorisations requises en vertu du droit en vigueur, et qu'elle ne vaut pas engagement de sécurité assurée par le Parc national.
Date de dépôt Date de dépôt
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans ce formulaire Cochez la mention applicable Oui Non